



1. Commande Publique
1.1 Marchés publics
1.1.1 Décision

Objet :

CONTRAT DE PRESTATIONS DE LOCATION HABILLEMENT – SERVICE ET LINGE - SERVICE

Le Maire de la commune de LUNEL-VIEL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8

Vu la délibération en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de LUNEL-VIEL a chargé le maire par délégation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le souhait de la commune pour le bon fonctionnement de la cuisine municipale de mettre en place un contrat de prestations de location habillement-service et linge-service (service porteur, groupé, pièce)

Considérant que la proposition de SANELIS PROVENCE, 556, chemin du Mas de Cheylon 30971 NIMES Cédex 9, correspond aux attentes de la commune,

DECIDE

Article 1 : de conclure et signer, avec la société SANELIS PROVENCE, 556, chemin du Mas de Cheylon 30971 NIMES Cédex 9, un contrat de prestations de location habillement-service et linge-service (service porteur, groupé, pièce)

Article 2 : Le contrat prend effet, en date du 30/01/2026. La fréquence de passage est hebdomadaire.

Article 3 : Le coût mensuel de l'abonnement s'élève à la somme de 456.15€ HT, soit 547.38€ TTC, conformément aux conditions particulières et générales (N° contrat d'abonnement-service N°9000146160).

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune de Lunel-Viel, un extrait en sera publié sur le site de la mairie de Lunel-Viel et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault, à Montpellier.

Le, 09 AVR. 2026

Fait à Lunel Viel

Le Maire,
Fabrice FENOY

